

Nouvelles conditions d'assurance et cotisations chez AMMA à partir de votre prochaine échéance et au plus tôt à partir du 01/07/22

Egalement d'application pour votre contrat d'assurance existant comme membre de MATHERA !

Êtes-vous membre de Manuel Therapy Association (appelé également MATHERA) et votre assurance Responsabilité Civile Professionnelle est souscrite chez AMMA?

Nous avons alors de bonnes nouvelles pour vous !

Depuis des années, MATHERA et AMMA travaillent ensemble pour répondre à vos besoins en matière d'assurance afin que vous soyez correctement assuré dans l'exercice de votre profession!

MATHERA et AMMA ont uni ici à nouveau leurs forces.

Cela signifie qu'à partir de la prochaine échéance, votre contrat sera comme suit :

Responsabilité Civile (par année d'assurance)	Assistance Juridique	Accidents Patients
Dommages corporels : 5.000.000 €	Recours : 25.000 €	Décès : € 5.000 €
Dommages matériels : 250.000 €	Défense pénale : 25.000 €	Invalidité permanente: 5.000 €
	Insolvabilité de tiers : 12.500 €	Frais médicaux et matériels : 1.250 € Franchise : 62 €

Ces garanties sont complétées par une **nouvelle garantie supplémentaire : « Agression » !**

Désormais, tous les contrats d'assurance comprennent les garanties « Responsabilité Civile », « Assistance Juridique », « Accident du Patient » et « Agression ». Vous pourrez bénéficier d'une tarification ajustée, plus favorable, à partir de votre prochaine échéance et au plus tôt à partir du 01/07/2022.

Êtes-vous aussi intéressé d'assurer vos assurances « Incendie et Vol », « Auto », « Responsabilité Civile Privée », « Revenu Garanti » ou « Hospitalisation » chez AMMA? N'hésitez pas à nous contacter.

En tant que membre de MATHERA, vous bénéficiez également **de réductions intéressantes** pour ces produits d'assurance !

Vous venez d'obtenir votre diplôme dans le secteur des soins de santé ? Découvrez **nos conditions START^{PLUS} intéressantes** en tant que membre de Mathera !

Vous êtes déjà membre de Mathera et vous n'avez pas encore votre assurance Responsabilité Civile Professionnelle chez AMMA: contactez-nous !

Êtes-vous également actif en tant **qu'enseignant ou assistant de pratique** : faites-nous le savoir ! AMMA vous donne une proposition pour assurer votre responsabilité comme extension de votre contrat de Responsabilité Civile Professionnelle existant.

AMMA vous enverra bientôt vos nouvelles conditions d'assurance et cotisations !

Souhaitez-vous plus d'informations ?

Visitez notre site web : www.amma.be

Contactez AMMA au **02/209 02 21** ou par e-mail via : consult@amma.be